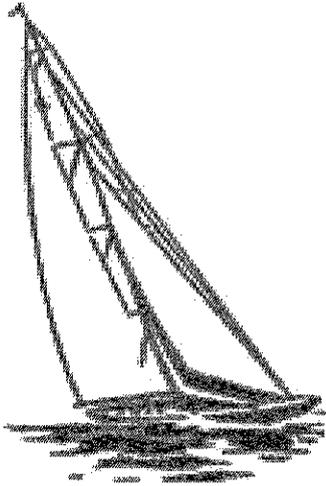


**COMMUNE DE PORT-BAIL****ANNEE 2018 – N° 1****COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 23 JANVIER 2018 A 20 h 30**

L'an deux mil dix-huit le mardi 23 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

**PRESENTS** : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, Mme DESPROGES Raymonde, M. DE SMET René (Adjoints), M. HAMEL Armand, M<sup>lle</sup> LETELLIER Fabienne (conseillers délégués), M<sup>lle</sup> HENRY Sarah, MM. GOSSELIN Jean-Paul, PILLET Denis, ROUALLE Maurice, LETANG Jacques, MEUNIER Christophe.

**ABSENTS** : Mmes Christine PERREE, Nathalie LEVAVASSEUR, M. Claude MATELOT

**ABSENTS EXCUSES** : M<sup>lle</sup> Elodie LELION donne pouvoir à M<sup>lle</sup> Sarah HENRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Raymonde DESPROGES

**Date de convocation**  
18 janvier 2018

**Date d'affichage**  
30 janvier 2018

**Nombre de membres :**  
en exercice : 16

présents : 12

votants : 13



Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 21 novembre est lu et approuvé à l'unanimité.

En préambule, ayant reçu très récemment un courrier des services de l'Etat, sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour sollicitant des fonds DETR pour l'année 2018.

**N° 1-2018 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE VVF AUX FINS DE REMBOURSEMENTS DE TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE**

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **de conclure** une convention de prestations de services avec le VVF aux fins de remboursement à la commune de Port-Bail, de travaux de peinture intérieure pour 3 pavillons et le ravalement extérieur ainsi que l'extérieur du bâtiment cuisine,

- **donne délégation** à M. le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision et à percevoir ce remboursement.

**N° 2-2018 – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE DENNEVILLE AUX FINS DE REMBOURSEMENTS DE TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE**

Suite à la délibération n° 2/2017 du 21 mars 2017 pour des travaux de peinture intérieure,

Toutes explications entendues,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **de conclure** une convention de prestations de services avec la commune de Denneville aux fins de remboursement à la commune de Port-Bail, de travaux de peinture extérieure d'une salle des fêtes.

- **donne délégation** à M. le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision et à percevoir ce remboursement.

**N° 3-2018 – FERME DES MIELLES : DELEGATION AU MAIRE POUR REDIGER ET SIGNER DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION**

Par délibération n° 25/2017 du 23 mai 2017, il a été convenu, afin que les chevaux n'aillent pas sur la piste, que le preneur s'engage à mettre une clôture électrique et un pont en bois pour l'enjamber. Le géomètre a affecté des numéros de parcelles pour chaque occupant : la Société des Courses, les Vikings Volants et M. Palin, et cela a permis de délimiter clairement les espaces dédiés à chaque activité.

Depuis, Monsieur Palin a décidé de vendre la partie équestre à M. Mabire, convention à conclure avec ce dernier également. Il a conservé la partie restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer une convention d'occupation du terrain situé à l'intérieur de la piste de courses avec Monsieur Mabire, nouveau propriétaire des bâtiments dédié à l'activité équestre de la Ferme des Mielles, ceci après la saison, pour 1 an, renouvelable, pour un euro symbolique pour la 1<sup>ère</sup> année de reprise d'activités et une autre avec M. Palin pour les terrains le concernant, et dans les mêmes conditions.

**N° 4-2018 – FERME DES MIELLES : DELEGATION AU MAIRE POUR REDIGER ET SIGNER DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION AVEC LA SOCIETE DES COURSES ET LES VIKINGS VOLANTS**

Vu, sa délibération n° 72/2016 du 29 novembre 2016 fixant convention pour l'année 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer deux conventions d'occupation des terrains avec d'une part la Société des Courses et d'autre part, les Vikings Volants, pour l'année 2018, chacun pour l'euro symbolique.

**N° 5-2018 – AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ANCIEN PRESBYTERE A LA MAISON DES ARTISANS**

Vu, la demande de renouvellement de l'association Maison des Métiers d'Art et de l'Artisanat Portbailais pour son exposition-vente semi permanente dans l'ancien presbytère et considérant que la mise à disposition se fera pour une durée de 1 an renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'avenant à la convention portant renouvellement de la mise à disposition des locaux, pour une année,
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour formaliser la rédaction de cet avenant à la convention de mise à disposition des locaux communaux à une association et pour le signer : en l'espèce l'ancien presbytère de Port-Bail est mis à disposition de la Maison des Métiers d'Art et de l'Artisanat Portbailais dans sa partie jouxtant la rue Hellouin au rez-de-chaussée.
- **accepte et fixe** le règlement par l'association d'une redevance annuelle à la commune fixée à 500 € ; en sus les frais d'eau et d'électricité sont à la charge de l'association de manière indépendante.

**N° 6-2018 – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SHEMA AU 31 DECEMBRE 2016 POUR LE DOMAINE DES PINS**

Suite à la réception le 15 novembre 2017 du compte rendu annuel d'activité de la SHEMA pour le Domaine des Pins au 31 décembre 2016, il est nécessaire de l'approuver, et aux compléments d'informations fournies, par la SHEMA le 5 janvier 2018 :

- note complémentaire au CRAC 2016
- cahier des charges et projet pour l'aménagement du Domaine des Pins

répondant ainsi aux éléments demandés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la SHEMA au 31 décembre 2016.

**N° 7-2018 – CONCESSION DOMAINE DES PINS : APPROBATION DU PROJET GLOBAL D'AMENAGER DEUX LOTISSEMENTS ET UN ESPACE PAYSAGER, DE DECONSTRUCTION DU GRAND BATIMENT ET DES DORTOIRS, DE VENTE NOTARIALE IMMOBILIERE DE LA MAISON DU GARDIEN**

Par délibération n° 48/2016 du 14 juin 2016, le Conseil a décidé d'approuver un avenant n° 2 à la convention de concession d'aménagement du Domaine des Pins liant la commune à la Shéma.

Fin 2016, début 2017, la Shéma a travaillé sur un projet d'aménagement d'écolodges qui malheureusement n'a pas abouti, puis sur un nouveau projet, fin 2017, combinant :

- un lotissement de 28 parcelles
- un espace boisé paysager et avec stationnements
- la démolition du grand bâtiment en façade maritime puisque suite à la mise en

- application du PPRL, la commune ne peut clairement rien en faire
- la démolition des deux dortoirs dont l'un est en zone S, de toutes façons vétustes et sans aucun intérêt architectural
- la division parcellaire puis la vente notariale immobilière de la maison du gardien

La Shéma est représentée par M. Cédric Basley, Directeur Manche, et Aurore Piedevache, chargée d'opération. Ils présentent en séance ce projet de manière détaillée.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, **décide**, à l'unanimité, de valider ce projet global et de poursuivre sa mise en œuvre, en précisant les éléments suivants à plus 6 mois :

- mise en vente notariale immobilière de la maison du gardien,
- dépôt de deux permis d'aménager fin février/début mars pour la réalisation de deux lotissements prévus pour un total de 28 parcelles, avec cahier des charges et architecte-conseil
- conventionnement avec l'EPFN en vue de la démolition de bâtiments (la colonie, les dortoirs, quelques petits éléments)

#### **N° 8-2018 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA PISCINE A L'ECOLE**

Il s'agit de se prononcer sur le financement obligatoire de l'activité piscine au bénéfice des élèves de l'école élémentaire Henri Vally, pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'attribuer la subvention ci-après :

- activité piscine 2017/2018 : 3 117,76 €

#### **N° 9-2018 – AIDES A L'ECOLE POUR L'ACTIVITE VOILE 2018**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **décident** d'attribuer la subvention ci-après, pour l'année scolaire 2017-2018 :

- Ecole Henri Vally :
  - activité voile : 1 185,00 € pour 15 élèves de Port-Bail (CM1 – CM2)

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

#### **N° 10-2018 – APPROBATION de l'Avant-Projet Sommaire des SALLE DE MOTRICITE ET de SPORTS ET LANCEMENT du Permis de Construire de la SALLE DE MOTRICITE**

Vu, sa délibération n° 40/2017 du 12 septembre 2017, portant un choix sur le recrutement de l'architecte de la salle de motricité et de la salle de sports sur l'Atelier 970, Cabinet Laurent, Areha et décision d'affermir les tranches ferme et conditionnelle n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre.

Au regard des réunions de la commission dédiée portant :

- approbation de l'esquisse du projet de sa séance du 23 novembre 2017
- approbation de l'APS du projet dans sa séance du 12 janvier 2018 modifié en version 2 reçue et approuvée le 21 janvier 2018

Considérant l'impérieuse nécessité de lancer la construction de la salle de motricité,

Sur présentation de l'esquisse et de l'APS, le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'APS de la salle de motricité et de la salle de sports et décide de poursuivre la mise en œuvre du projet en confiant le dépôt du PC de la salle de motricité au maître d'œuvre dans les meilleurs délais.

#### **N° 11-2018 – DELEGATION AU MAIRE POUR MONTER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR POUR L'ANNEE 2018**

Sur sollicitation récente des services de l'Etat,  
Sur la base des textes de l'année 2017 toujours en vigueur,  
Après avoir étudié les différents axes d'aides et les avoir croisés avec les projets municipaux à venir à court terme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **propose et accepte** d'inscrire les projets suivants pour la DETR 2018 :
  - catégorie 3 équipements publics 1) **construction d'une nouvelle salle de sports/gymnase** (aide de 30 % plafond fixé à 80 000 €) => aide demandée de 80 000 € sur la base de l'étude de faisabilité Atecom Pro mai 2016 en retenant la variante bardage à 1 720 000 € HT de travaux et 172 000 € HT d'honoraires divers
  - catégorie 5 opérations pilotes/structurantes/urgentes. Aide 80 % maximum défense contre la mer, réhabilitation/renforcement du cordon dunaire par rechargement en sable de nos plages (sites de Sainte Marie et du VVF) après les tempêtes de décembre 2017 et janvier 2018, Eleanor... (devis en cours)
  - catégorie 3-2 équipements publics rénovation, petits **travaux d'amélioration de la mairie** (entrée => changement moquette murale, peinture, salle de conseil => sol et des mariages, bureau de l'animation => peintures étage, petite salle...) (aide de 40 %) mini 10 000 € => afin de valoriser ce bien qui sera à terme reconverti (devis en cours)
- **donne délégation** à M. le Maire pour préciser ces demandes d'aides d'un point de vue financier, inscrire les dépenses, prévoir les recettes, rédiger les dossiers de demande de subvention, les signer et les présenter aux services de l'Etat
- **décide de réunir** la commission « nouveaux projets d'investissement » afin d'étudier le dossier du bâtiment de l'ancienne école maternelle en ôtant Sarah Henry des membres et ajoutant René De Smet et Christophe Meunier.

#### **N° 12-2018 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DU SMUR DE VALOGNES**

Le Conseil **décide** de s'associer au Maire de Valognes en adoptant à l'unanimité une motion contre une éventuelle fermeture du SMUR sachant qu'une délocalisation a été mise en place le week-end depuis le 13 janvier 2018.

Un courrier va être fait début février et tous les Maires seront avertis.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Les cessions suivantes ne sont pas préemptées :

AB 129	4 avenue de Normandie	679 m <sup>2</sup>	M. Mme F. Olivieri
K 413-414	le Havre et 27 rue Lechevalier	1 165 m <sup>2</sup>	M. Mme J.M Ozouf
K 1059	6 rue Lechevalier	54 m <sup>2</sup>	M. Mme E. Lamy
ZP 291	21 rue Emile Desprez	889 m <sup>2</sup>	M. Mme E. Leguillon
ZP 304-305	le Genestel	1 040 m <sup>2</sup>	M. Mme Macé
K 1047-1123	rue Robert Asselin	147 m <sup>2</sup>	M. Mme L. Aubriot
ZP 286	13 rue Emile Desprez	1 077 m <sup>2</sup>	M. F. Mahaut
ZP 194-235-239	5 rue Jacques Prévert	743 m <sup>2</sup>	M. J. Vecille
AI 16-17	12 route de la plage	266 m <sup>2</sup>	M. L. Jaunet

### **REMERCIEMENTS**

- les oiseaux du Cotentin suite à l'exposition 2017 au gymnase
- Les Trez'Arts pour la mise à disposition de la salle et le montage de la scène

### **INFORMATIONS**

- compteur Linky, plaquettes Enedis distribuées et informations données en séance
- borne électrique : deux places dédiées (arrêté stationnement réservé + place H)
- association de sauvegarde du patrimoine de Port-Bail (intérieur de Notre Dame, vitraux de Saint Martin)
- Ferme des Mielles : cession partielle (vu précédemment)
- CAC : compétence exceptionnelle pour le contournement des Pieux
- CAC : modalités de restitution de compétences et intérêt communautaire (cf commission de territoire du 22 janvier 2018)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Serge Laidet demande une réunion d'information des élus sur la vidéo surveillance du plateau sportif
- Raymonde Desproges : pot des nouveaux arrivants le 31 janvier 2018 à 20 h 30 salle des sociétés
- Jacques Letang : projet quai Aubert avec CCION => réunion le 6 février 2018 Sono de décembre 2017 à revoir (musique classique pas appréciée par tous)
- Armand Hamel : mission d'observation des chemins, voiries et travaux à prévoir (BP 2018)  
Jean-Paul Gosselin évoque le PLU, les côtes altimétriques du Domaine des Pins, le RNU, regrette qu'il n'y ait pas eu de modification avant transfert, le PLUI.
- Sarah Henry : éclairage public rue de Grouville fonctionne mal, hameau Fleury nettoyage des routes, problème de bruits caissons Casino => en cours de

- Christophe Meunier : les représentations des Trez'Arts ont eu un grand succès, nouvelles représentations à Saint Lo d'Ourville à prévoir  
Echo sur une reprise du rez-de-chaussée de l'ancien distri center, une partie est en cours de négociation  
Vitesse rue du Père Albert : réunion à organiser avec ATD 50
- Maurice Roualle : zone mal éclairée entrée principale église Notre Dame => onéreux de retrouver une alimentation, prix d'un réverbère solaire à voir  
Eteindre l'hiver le parking de la plage  
ATCM barrières : à voir dans le budget primitif dans les subventions 2018. Il s'agit souvent de départementales
- René De Smet : route Haut des Landes à revoir
- Armand Hamel : budget voiries à prévoir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

**Le prochain conseil est fixé au mardi 27 mars 2018 à 20 h 30**